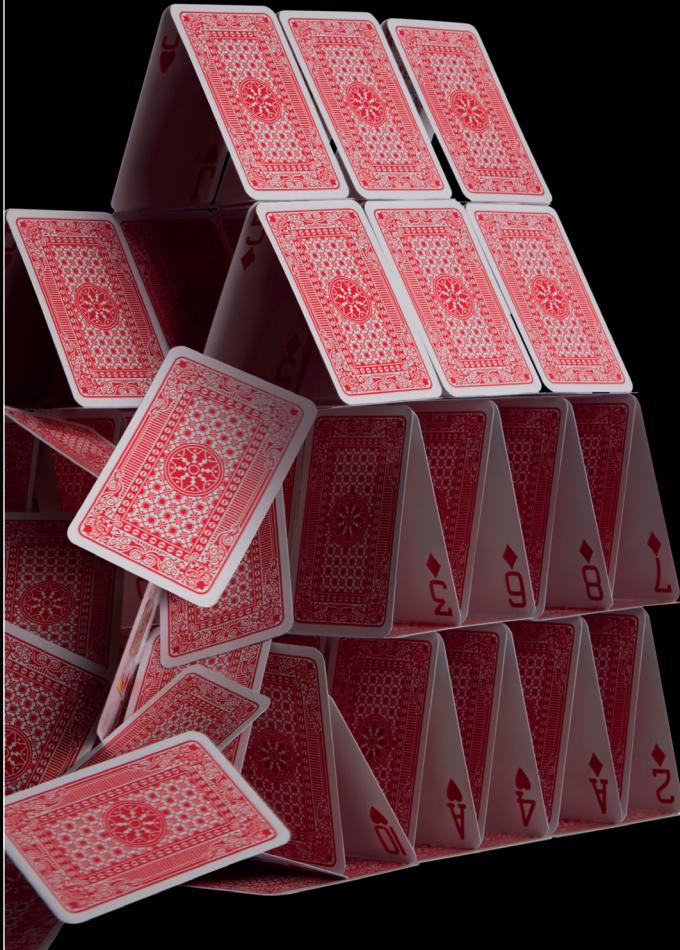




CLIENTÈLE PRIVÉE
BY HISCOX

POURQUOI JOUER AVEC VOTRE PATRIMOINE ?



Malgré l'importance que vous accordez à votre patrimoine et à sa protection, une partie significative de sa valeur est souvent minimisée ou oubliée lors de son évaluation : celle de vos biens immobiliers et mobiliers. Alors pourquoi jouer avec votre patrimoine ?

Avez-vous déjà vérifié qu'il est correctement protégé, afin d'éviter qu'il ne s'effondre comme un château de cartes ?

L'intégralité de votre patrimoine est-il protégé ?

60% des clients privés propriétaires sous-estiment la valeur de leurs biens mobiliers¹

Vos œuvres d'art, bijoux, meubles anciens, argenterie, mais aussi votre garde-robe, votre cave à vin, vos appareils électroniques font partie de votre patrimoine.

Malheureusement, lors de l'estimation de votre contenu faite pour votre contrat d'assurance habitation, ils sont souvent oubliés, voire même exclus.

— Si vos biens ne sont pas estimés à leur juste valeur ou s'ils sont exclus de votre contrat d'assurance habitation, vous risquez de mettre en péril une partie de votre patrimoine en cas de sinistre important.

Votre contrat d'assurance habitation est-il adapté à vos besoins ?

85% des clients privés sont assurés avec un contrat standard, souvent inadapté²

La reconstruction à l'identique de votre demeure, avec ses caractéristiques architecturales telles que les embellissements (moulures, fresques, bibliothèque sur mesure, etc.), le recours à votre décorateur, les contraintes exigées par les Monuments Historiques, la restauration de vos œuvres d'art ou de vos meubles anciens, génère des réparations qui sortent de l'ordinaire.

— La plupart des contrats d'assurance habitation standards ne les prennent pas en compte. Ainsi peu de clients retrouvent une situation identique à celle qui était la leur avant le sinistre. Pourtant, en cas de sinistre important, ne souhaiteriez-vous pas retrouver votre demeure dans son état d'origine ?

Le fait d'être mal assuré vous fait prendre un risque et peut vous obliger à rembourser vous-même les dommages subis.

En cas de sinistre, vous êtes ainsi susceptible d'amputer tant votre patrimoine immobilier et mobilier que votre capital financier. Être bien assuré s'inscrit dans une démarche de gestion saine de votre patrimoine.

Les 3 questions clés à vous poser

Bien souvent, il n'est pas facile pour les propriétaires de patrimoine de valeur d'être conscients de la valeur de leurs biens. En général, le contrat d'assurance habitation choisi est inadapté.

N'attendez pas d'avoir un sinistre pour réévaluer votre contrat.

Quelles questions vous poser pour savoir si votre contrat est bien adapté ?

Votre contrat d'assurance a-t-il été mis à jour récemment (en particulier depuis vos derniers travaux ou achats – bijoux, tableaux, équipement électronique, etc.) ? Si non, à quand cela remonte-t-il ?

— Si vous ne l'avez jamais fait, ou il y a longtemps, vous êtes très probablement sous-assuré.

En cas de sinistre, vous pourriez être pénalisé par la faible indemnisation proposée, parce que la valeur de vos biens est sous-évaluée et que vous n'étiez pas conscient des limites présentes dans votre contrat d'assurance habitation actuel.

Si votre résidence principale est détruite par un incendie, êtes-vous certain d'être remboursé à la hauteur de vos attentes, et en combien de temps ?

— Il est essentiel de protéger votre situation patrimoniale face aux conséquences financières d'un sinistre onéreux. En effet, il peut non seulement toucher votre patrimoine immobilier, mais aussi vos actifs financiers en cas de mauvaise gestion du sinistre ou de sous-assurance.

Accordez-vous le même niveau d'importance à la protection de vos biens immobiliers et contenu mobilier qu'à la protection de vos actifs financiers ?

— Si ce n'est pas le cas, vous mettez en danger une part significative de votre patrimoine, alors qu'il existe des solutions pour le protéger.

Quelle est la démarche proposée par Hiscox?

En tant qu'assureur spécialiste, nous connaissons la valeur d'un service de qualité et d'une approche flexible. Grâce à nos équipes dédiées à la clientèle privée, vous trouverez chez Hiscox une solution adaptée d'assurance habitation haut de gamme.

1. Prenez contact avec votre courtier ou agent d'assurance. Si celui-ci ne travaille pas avec Hiscox ou que vous n'avez pas de courtier, veuillez nous contacter par email à l'adresse suivante : hiscox.info@hiscox.fr ou par téléphone au 0810 50 20 10.
2. Si nécessaire, nous vous proposons d'effectuer une visite de risque chez vous gratuitement, afin d'évaluer la valeur de vos biens immobiliers et mobiliers et de déterminer les mesures de protection à envisager sans dénaturer les lieux.
3. Nous mettons en place, avec le courtier spécialisé, une solution d'assurance individualisée qui vous garantit une gestion de sinistre irréprochable et incontestable.

Hiscox, assureur spécialiste

Hiscox est un groupe international d'assurances spécialisées coté sur le London Stock Exchange, qui depuis près de 50 ans bénéficie d'une expérience unique des problématiques liées à la protection des œuvres d'art et du patrimoine des particuliers.

Hiscox a développé une couverture sur mesure avec des services personnalisés, adaptés à votre style de vie et à vos besoins. Grâce à une analyse spécifique, nos équipes dédiées vous proposent le meilleur contrat pour protéger le patrimoine auquel vous tenez.

Pour en savoir plus :

Cette brochure est un résumé non exhaustif des risques liés à un patrimoine mal assurée. Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre courtier ou vous rendre sur www.hiscox.fr.

Nous assurons aussi :

- les habitations haut de gamme
- les objets d'art et les collections
- les professionnels de l'art
- les musées et expositions
- les collections d'entreprises
- le kidnapping et rançon
- la responsabilité civile professionnelle
- la multirisque professionnelle à la carte
- la responsabilité des dirigeants
- les données sensibles des entreprises
- les bureaux
- les risques spéciaux.

19 rue Louis le Grand 75002 Paris

T 0810 50 20 10

F 0810 00 71 02

E hiscox.info@hiscox.fr

www.hiscox.fr



Les sinistres sont étudiés au cas par cas et sont sujets aux conditions applicables de la police d'assurance qui y est rattachée.